POLYEDRA
DISTRIBUTION GROUP

Octobre 2026

Politique d'Approvisionnement Responsable et de Commercialisation des Produits d'Origine Forestière

Polyedra Distribution Group est pleinement conscient de l'importance des forêts en tant que ressource naturelle essentielle à l'équilibre environnemental, au développement économique et au bien-être social. À ce titre, il reconnaît la valeur que les ressources forestières apportent aux générations actuelles et futures.

En tant qu'entreprise spécialisée dans la commercialisation et la distribution de papiers, cartons, matériaux d'emballage, supports de communication graphique et autres produits d'origine forestière, Polyedra considère qu'il est fondamental de garantir l'origine responsable des produits qu'elle fournit et d'en assurer la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Conformément à ces principes, Polyedra maintient un système de Chaîne de Contrôle FSC® C011032 et PEFC permettant d'assurer l'identification, la gestion et la commercialisation correctes des produits certifiés d'origine forestière, de promouvoir une utilisation responsable des ressources forestières et d'offrir à ses clients des produits dont l'origine peut être vérifiée.

Par ailleurs, Polyedra encourage la commercialisation de matériaux certifiés et sélectionne des fournisseurs engagés dans la durabilité, la légalité et la gestion responsable des forêts, favorisant ainsi l'amélioration continue de leurs performances environnementales et sociales.

Conformément aux valeurs et aux principes des certifications FSC® et du PEFC, Polyedra déclare qu'elle ne s'associera pas et n'entretiendra pas sciemment de relations commerciales avec des organisations directement ou indirectement impliquées dans :

- L'exploitation illégale des forêts ou le commerce illégal du bois, de produits forestiers ou de matières premières d'origine illégale ou liées à des conflits.
- La violation des droits de l'homme, des droits coutumiers des peuples autochtones ou des principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- La destruction de forêts à haute valeur de conservation ou de zones forestières présentant une importance écologique, culturelle ou sociale particulière, y compris les zones protégées.
- Les activités contribuant à la perte de biodiversité ou à la dégradation des écosystèmes forestiers.
- La conversion massive et injustifiée de forêts en plantations ou à des fins non forestières.
- Le non-respect de la législation locale, nationale ou internationale applicable en matière de gestion forestière, de protection de l'environnement, de conservation des espèces protégées ou menacées, de droits des peuples autochtones, de fiscalité, de lutte contre la corruption, ainsi que de santé et de sécurité au travail.

- L'introduction ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans les activités forestières lorsque celles-ci sont incompatibles avec les principes et critères des systèmes de certification applicables.

- La violation des principes et droits fondamentaux au travail définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), y compris ceux énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Polyedra Distribution Group sélectionne ses fournisseurs selon des critères de qualité, de légalité, de durabilité et de responsabilité environnementale, en privilégiant ceux qui disposent de certifications reconnues, notamment FSC® et PEFC, ainsi que d'autres systèmes de management liés à la qualité, à l'environnement et à la sécurité.

Par la présente politique, Polyedra Distribution Group réaffirme son engagement en faveur d'une chaîne d'approvisionnement responsable, transparente et vérifiable, contribuant à la protection et la préservation des ressources forestières, au respect des droits humains et des droits des travailleurs ainsi qu'au développement durable des secteurs du papier, de la communication graphique et de l'emballage.